PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 11 juin 2026 les actes administratifs listés en annexe.

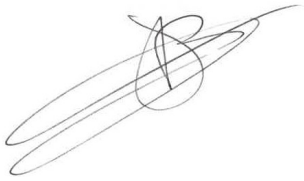
Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 11 juin 2026 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juin 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Julien BONY

ANNEXE :
Certificat de publication sur internet d'actes administratifs
du 11 juin 2026

Arrêtés temporaires et permanentes portant :

- interdiction de regroupement de personnes sur le parking 1er mai
- interdiction consommation d'alcool espace publication
- interdiction de regroupement sur certaines voies privées ouvertures au public secteur Charras
- réglementation de la limite de la circulation Couvre feu pour les mineurs de moins de 16 ans
- interdiction d'utilisation d'artifices, barbecues, feux de pleins airs
- interdiction de regroupement de personnes sur une partie de la voie publique et certaines voies privées place de la Fontaine
- interdiction de regroupement de personnes sur une partie de la voie publique et certaines voies privées square des Liondards
- interdiction de regroupement de personnes sur une partie de la voie publique et certaines voies privées square Olympe de Gouges
- interdiction de regroupement de personnes sur une partie de la voie publique et certaines voies privées rue des Hauts de Chanturgue
- interdiction de regroupement et mendicité de personnes sur une partie de la voie publique et certaines voies privées